

Séance extraordinaire du 17 mars 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mercredi, 17 mars 2021 à compter de 13 h 00, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Lot n° 3 564 790 et une partie du lot n° 4 520 288 – Acquisition / Autorisation de signature
2. Période de question
3. Fin de la séance

Résolution 2021-03-124

Lot n° 3 564 790 et une partie du lot n° 4 520 288 – Acquisition / Autorisation de signature

Considérant que les propriétaires du lot 3 564 790 du cadastre du Québec (Sablières du Coteau inc.) et du lot 4 520 288 du cadastre du Québec (André Viens) souhaitent se départir de leur terrain;

Considérant qu'une sablière est située sur ces lots qui s'avèrent caractérisés comme aire de protection d'un prélèvement d'eau souterraine au sens du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r. 35.2) ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite assurer la protection des nappes phréatiques qui permettent l'approvisionnement en eau potable de la Ville ;

Considérant que la promesse d'achat signée le 11 mars 2021 par les parties en présence, vise à permettre l'acquisition du lot n° 3 564 790 du cadastre du Québec et d'une partie du lot n° 4 520 288 du cadastre du Québec;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance extraordinaire du 17 mars 2021

Et résolu que le Conseil municipal:

- entérine la promesse d'achat intervenue le 11 mars 2021 entre la Ville de Saint-Césaire, Sablières du coteau inc. et M. André Viens à l'égard du lot n° 3 564 790 du cadastre du Québec et d'une partie du lot n° 4 520 288 du cadastre du Québec;
- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition du lot n° 3 564 790 et d'une partie du lot n° 4 520 288, tous les deux du cadastre du Québec, pour le prix global de 650 000 \$ selon les conditions convenues, le tout devant notaire et selon les termes de ladite promesse d'achat intervenue le 11 mars 2021;
- mandate l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer les actes notariés requis et leur enregistrement;
- autorise le financement de la dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Période de question

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2021-03-124.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe